

Les deux espèces de serpents venimeux indigènes



Vipère péliade
Vipera berus



Vipère aspic
Vipera aspis



Tant la vipère péliade que la vipère aspic présentent des individus entièrement noirs en de nombreux endroits. Même d'autres espèces de serpents non venimeux peuvent être de couleur noire en Suisse, par exemple la couleuvre à collier helvétique (*Natrix helvetica*).



Les vipères aspics des Alpes peuvent porter de grandes taches dorsales.



Certaines vipères péliades mâles sont très pâles, et même presque blanches, en particulier au printemps.

Différences entre serpents venimeux et non venimeux

Les différences entre serpents venimeux et non venimeux de Suisse s'observent au niveau de la tête. Les deux vipères ont une pupille verticale, alors que celle des espèces inoffensives est ronde. La disposition des écailles de la tête diffère également. Ces deux critères ne peuvent toutefois s'observer qu'à faible distance. La couleur et les dessins des serpents sont extrêmement variables, et il existe des individus mélaniques (noirs) aussi bien chez les espèces venimeuses que chez les non venimeuses – voir illustration au-dessus. La prudence est donc de mise face à n'importe quel serpent.

Remarque: Tout serpent dépassant 90 cm de long est à coup sûr non venimeux, car les deux vipères indigènes ont toujours une taille inférieure.



Vipère aspic – venimeux



Couleuvre verte et jaune – non venimeux

Répartition et habitats

Quels sont les habitats des deux espèces de serpents venimeux ?

Les habitats préférés sont les pentes exposées au soleil qui offrent de nombreuses possibilités de se cacher : rochers, éboulis, murs de pierres sèches, tas de pierres et remparts de pierres, mais aussi tas de bois de toutes sortes.

On rencontre plus rarement les deux espèces de serpents venimeux le long de cours d'eau, mais les anciennes digues et autres aménagements de berges, sur les talus pierreux, ou les pierriers le long des ruisseaux sont favorables. Les anciennes carrières, plus rarement les gravières, sont aussi très appréciées.

La vipère péliade vit principalement dans les tourbières, les landes d'arbustes nains et sur les hauts plateaux karstiques avec des zones de lapiaz.

Les vignobles avec des murs de pierres sèches sont colonisés par la vipère aspic. C'est le cas au Tessin et dans les vallées du sud des Grisons, en

Valais ainsi que dans les régions viticoles de l'arc lémanique et au pied sud du Jura entre Genève et le lac de Bière. Aucun serpent venimeux ne vit dans les régions viticoles du centre et du nord-est de la Suisse ainsi que dans la vallée du Rhin. Les bords de routes et de chemins ensoleillés avec des murs de toutes sortes, des gabions, des murs de pierres ou d'autres structures riches en cachettes peuvent être des lieux de séjour appréciés des serpents, malgré la circulation et les piétons – une prudence particulière est de mise ici ! Les serpents venimeux peuvent également être rencontrés le long des remblais de chemin de fer.



Une vipère aspic se prélassait, à moitié cachée, dans un mur de pierres sèches au bord du chemin.



Les deux espèces de serpents venimeux se tiennent volontiers sur les bords de chemins ensoleillés et riches en structures. Dans de tels endroits également, il est plus prudent de tenir son chien en laisse.

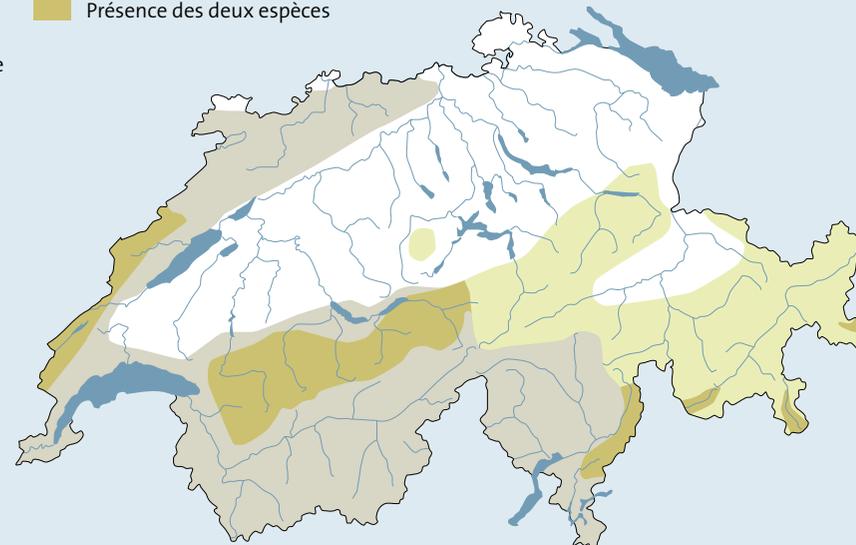
Dans quelles régions de Suisse vivent des serpents venimeux ?

Les serpents sont présents dans toute la Suisse. Les deux espèces indigènes de serpents venimeux, la vipère aspic et la vipère péliade, sont toutefois pratiquement absentes du Plateau suisse. Leur répartition principale se situe sur les versants ensoleillés du Jura et des Alpes, et autour de l'arc lémanique. Bien que de plus en plus rares et même menacées d'extinction dans certaines régions, les deux espèces peuvent être encore localement fréquentes. En Suisse, la vipère aspic se rencontre à des altitudes comprises entre 200 et 2500 mètres, la vipère péliade entre 1000 et 3200 mètres. Les régions riches en serpents venimeux sont le Tessin et les vallées du sud des Grisons, l'Engadine, le Valais et certaines régions de l'Oberland bernois, ainsi que des Préalpes fribourgeoises et vaudoises. Au pied sud-ouest du Jura, la vipère aspic n'est pas rare par endroits. Des serpents venimeux peuvent également être présents dans d'autres régions des Alpes et du Jura, mais ils n'y sont observés que sporadiquement et de manière localisée. La rencontre avec un serpent venimeux est donc possible presque partout dans la nature.

Carte de répartition de la vipère aspic et de la vipère péliade en Suisse.

Les deux espèces cohabitent dans les Alpes occidentales, dans l'ouest du Jura et dans les vallées du sud des Grisons.

Vipère aspic
 Présence des deux espèces
 Vipère péliade





Chiens et serpents venimeux indigènes

Informations utiles pour les propriétaires de chiens



info fauna – Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (karch)

TIERRETTUNGSDIENST
LÄNDEN NACH VEREINEN & TIERHEIMPFÖTLI

Morsures de serpent: comportement et premiers secours

Comment se comporter correctement ?

- Les chiens devraient être tenus en laisse dans les régions riches en serpents venimeux et dans les endroits où leur présence est suspectée (voir au verso). Les chiens qui errent librement hors des sentiers battus sont particulièrement à risque.
- Les serpents peuvent se trouver directement au bord de la route ou du chemin et l'on ne s'attend pas à les trouver dans ce genre d'endroits. Dans les régions connues pour être riches en serpents, le chien doit marcher au pied.
- Si vous voyez un serpent, tenez immédiatement votre chien en laisse.

- Ne pas toucher ou harceler le serpent, mais donner lui l'occasion de s'enfuir. Si le serpent reste malgré tout couché, passer à au moins deux mètres de distance.
- Si vous avez des serpents autour de votre maison, éliminez les possibilités de cachettes et rendez le terrain plus propre : maintenez l'herbe rase, enlevez les broussailles, les tas de bois et de pierres, les planches, les bâches, les plaques de tôle ou d'Eternit qui traînent. Si possible, aménagez les tas de bois à l'ombre, car les serpents préfèrent les endroits chauffés par le soleil pour s'y cacher.

Si les mesures décrites ne permettent pas d'éloigner durablement les serpents de la maison, contacter le karch ou le garde-chasse. **Merci de ne pas tenter d'autres mesures !**

Connaître les serpents – éviter les accidents

- Les serpents sont des animaux à sang froid, leur température corporelle dépend de la température ambiante. Pendant leur période d'activité – de mi-février à fin octobre environ – ils se tiennent à l'extérieur surtout par conditions météorologiques tempérées et relativement humides. En cas de forte chaleur, de sécheresse, de froid ou de fortes pluies, ils restent généralement dans leurs abris ou se cachent dans la strate herbacée.
- Les serpents se faufilent souvent dans des fentes et des fissures étroites qui leur offrent une protection contre les prédateurs. Les tas de bois et de pierres, ainsi que les maçonneries non jointoyées, offrent de nombreuses cachettes. Ils aiment également se dissimuler sous des planches, des tôles, des pierres plates ou des plaques d'Eternit.
- Les serpents voient bien et réagissent principalement aux stimuli visuels. Des mouvements ostensibles les font fuir.

- Les serpents n'ont pas d'oreille externe et sont en grande partie sourds. Ils ne réagissent guère aux vibrations du sol.
- Si les serpents restent immobiles malgré leur approche, ils ne sont pas forcément morts, mais dorment ou comptent sur leur camouflage.
- La vipère aspic et la vipère péliade sont des animaux craintifs qui cherchent plutôt à s'enfuir que d'attaquer les hommes ou les chiens. Mais en cas de danger, ils peuvent se défendre en sifflant et en mordant.
- Les serpents venimeux indigènes peuvent se projeter au maximum sur la moitié de leur longueur.
- Les chiens sont considérés comme hostiles par les serpents. Si le serpent n'a pas la possibilité de fuir et que le chien s'en approche à quelques centimètres, voire qu'il y ait un contact entre le chien et le serpent, ce dernier se défendra par une ou plusieurs morsures.

Premiers secours en cas de morsure de serpent sur un chien en Suisse

- **Calmer le chien**
Cela permet de maintenir le rythme cardiaque du chien à un niveau bas et de diffuser moins rapidement le venin dans tout son corps.
- **Immobilisation du membre mordu**
Le chien doit bouger le moins possible. On peut porter le chien si cela est possible, ou lui mettre une attelle à la patte s'il a été mordu en marchant.
- **Refroidir l'endroit de la morsure**
Par exemple avec l'eau courante ou faire un cataplasme rafraîchissant avec un linge mouillé (pas de glace).

Il ne faudrait pas perdre de temps et se rendre le plus rapidement possible dans une clinique vétérinaire !

Numéro d'urgence 24h/24 pour les animaux : 0800 211 222

Ces mesures sont fortement déconseillées :

Garrot sur le membre mordu : la circulation sanguine est ainsi interrompue et, lors du relâchement du garrot, de graves symptômes généraux risquent de se manifester en raison de l'afflux massif de toxines.

Toutes manipulations au niveau du site de la morsure, telles qu'aspiration, incision et infiltration locale de produits chimiques ou de médicaments.



Habitat typique de la vipère péliade ou de la vipère aspic dans les Alpes. Ici, la prudence est de mise et les chiens doivent être tenus en laisse.

Traitement par des spécialistes des morsures de serpent sur les chiens en Suisse

- En premier lieu, les symptômes de l'effet toxique sont traités. Dans une clinique, le chien peut être surveillé de manière appropriée et les mesures nécessaires peuvent être prises.
- Antivenin (serum) : les antivenins sont spécialement conçus pour traiter les morsures d'animaux venimeux et, éventuellement, disponibles auprès de la médecine à usage humain.
- La diphénhydramine (antiallergique) : si une réaction anaphylactique se produit, la diphénhydramine peut être administrée. Cette situation est toutefois plutôt rare en cas de morsure de serpent.
- Cortisone : en cas d'effets du venin, l'administration de cortisone **ne s'est pas** avérée utile, c'est pourquoi il est déconseillé d'administrer de la cortisone.

Mentions légales

info fauna – Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (karch)
Avenue de Bellevaux 51
2000 Neuchâtel

Tel: +41 (0)32 560 31 10
contact@infofauna.ch
www.infofauna.ch

Texte : info fauna – Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (karch), Fondation Sauvetage Animalier (Stiftung Tierrettungsdienst)
Photos : Andreas Meyer

Un grand merci pour leur soutien:

TIERRETTUNGSDIENST
LÄNDEN NACH VEREINEN & TIERHEIMPFÖTLI

Albert-Heim-Stiftung
der Schweizerischen Eidgenossenschaft (Suisse)
mit Sitz im Naturhistorischen Museum in Bern

Haldimann
Stiftung

igt
www.igt.ch

SKG SCS
FUND SWITZERLAND CHAM SWITZERLAND